

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 DECEMBRE 2015 à 19 HEURES.**

**Sous la présidence de Mr Dominique TURC, Maire,**

En exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 15

**Absents excusés :**

Mme VAUDON ayant donné procuration à Mme HUMBERT.  
Mme ECOFFARD ayant donné procuration à Mme RIGHETTI.  
Mr JACQUEMET ayant donné procuration à Mr DURAFOUR.

**Secrétaire de séance:** Mme Brigitte HUMBERT.

Monsieur BOZELLEC du Cabinet Bac Conseils présente à l'assemblée ses dernières conclusions pour sa mission de contrôle par rapport à la délégation de service public, DSP, pour l'eau et l'assainissement. Il est à noter que les consommations ont baissé par rapport à l'année 2014, et que la télérelève n'est pas complètement opérationnelle. Il y aura donc lieu de passer des avenants à ces DSP, les modalités initiales ayant changé, et une réunion sera prévue prochainement.

**Le Conseil Municipal,**

A l'unanimité,

**Fixe** comme suit la part communale 2016 pour l'eau et l'assainissement :

 Pour l'eau : 0.7775 € / m<sup>3</sup>  
 Pour l'assainissement : 0.1233 € / m<sup>3</sup>

Il est à noter que les tarifs restent inchangés par rapport à 2014, aucune augmentation n'est donc appliquée.

**Approuve** la modification des statuts de la CCHB à compter du 01<sup>er</sup> Janvier 2016. Cette évolution intervient sur la mise en conformité des compétences, suite aux dernières évolutions législatives.

**Accepte** un contrat de maintenance de la Société CERIG pour le matériel informatique et autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants. Le coût est fixé à 790,00 € HT par an.

**Accepte par 14 voix pour**, (car Monsieur Le Maire se retire et ne participe ni au débat ni au vote) de passer une prestation de service avec la MSA AIN-RHONE pour la réalisation d'une Petite Unité de Vie. Prend acte que cette convention sera conclue pour une durée prévisionnelle de 45 mois à compter du 01<sup>er</sup> Février 2016, et que le coût de l'intervention pour la commune s'élèvera à la somme de 18.000,00 €, car dans le cadre de cette prestation, le Conseil Départemental participe à hauteur de 50% et la MSA à hauteur de 25%.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer un contrat de maintenance avec la Société I-CARE suite à l'achat d'un radar pédagogique. La redevance est gratuite la première année puis le coût est fixé à 250,00 € annuellement.

### **Questions diverses :**

Le Conseil Municipal :

**Est informé** qu'une classe de découverte est programmée du 14 au 20 Mai 2016. Le financement sera assuré par le Sou des Ecoles et la Mairie. Une participation sera également demandée aux familles. Une décision de principe est acceptée pour accorder une subvention exceptionnelle, le montant alloué sera fixé au moment du vote du Budget Primitif.

**Prend** connaissance des plans de la future Petite Unité de Vie.

**Emet** un avis favorable pour qu'un arrêté soit pris afin d'interdire aux voitures et aux motos les chemins de la Plaine.

Séance levée à 22h00.

Le Maire,

**Dominique TURC**